

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 03 mars 2021

Président : Monsieur Hichem Tabka

1° ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16.12.2020
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du président du Conseil Général
5. Préavis n°24 : Budget 2021 avec emprunt de 100'000 CHF
6. Préavis n°25 : 2^{ème} phase de la révision du plan d'affectation communale
7. Préavis n°26 : Rénovation du Chemin des Bois
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance à 20h10

La séance s'est tenue à la cafétéria du gymnase d'Yverdon-les-Bains. Les mesures de distanciations sont respectées.

2° APPEL

Sur un total de 30 conseillés, 18 sont présents, 6 sont excusés et 6 sont absents. Le quorum (33% des membres) est donc atteint.

3° APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Roulier dépose une motion et demande de la porter à l'ordre du jour (OdJ) en point 8.

La modification de l'OdJ est adoptée par les conseillers à l'exception d'une abstention.

4° APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 16.12.2020

Monsieur François Roulier voudrait apporter des modifications de détail au procès-verbal du 16.12.2020 comme suit :

1. Point 7, paragraphe 3 : « Monsieur Ferdinand Cornamusaz exprime son doute sur le calcul du déficit » or ce dernier n'était pas présent.

En fait c'est Monsieur Michel Cornamusaz qui n'était pas présent et qui avait remis un texte lu par Monsieur Julien Leuthold.

2. Page 5, Renaturation de l'Epena, point 4 : « Les agriculteurs bénéficieront des subventions en échange de l'entretien du cours d'eau » or ce point est différent de ce qui est mentionné dans le projet de convention de renaturation de l'Epena.

Le point 8 de la convention de renaturation de l'Epena stipule : « La Commune s'engage à louer gratuitement à l'exploitant le terrain, que ce dernier a cédé pour la remise à ciel ouvert de l'Epena (location d'une durée de 5 ans renouvelable) en

contrepartie l'exploitant s'engage à réaliser l'entretien du cours d'eau et des berges. Des fiches d'entretien préciseront l'entretien qui devra être réalisé. »

Monsieur Julien Leuthold précise, que ce sont deux choses différentes. Les subventions seraient celles de l'État pour l'entretien du cours d'eau et ne sont pas liées aux échanges de terrain entre les agriculteurs et la Commune. Les terrains perdus par les agriculteurs seraient échangés contre des terrains appartenant à la Commune.

3. Page 6 premier paragraphe : Il y a en plus des 95% mis par la DGE-Eau, 2,5% apporté par la DGMR. Par conséquent l'apport ou la part communale devrait s'élever aux alentours de 15'000 à 20'000 CHF.

Monsieur Julien Leuthold confirme l'erreur et précise que la DGMR s'engageait aussi à payer la conduite sous la route.

4. Page 6 cinquième paragraphe : « Pour information, une étude préliminaire AF coûterait quelques dizaines de milliers de CHF, dont 57% à la charge du Canton. Si rien n'aboutit, 100% des frais reviendraient à la Commune. Le Canton subventionnerait également les travaux AF. »

Messieurs Julien Leuthold et Bernard Duthé précisent que « si rien n'aboutit, 100% des frais d'études reviendraient à la Commune ». Cependant, dans le cadre des AF, si le projet aboutit, 57% des frais seraient pris par le Canton et le reste serait partagé entre la Commune et les propriétaires de terrains à raison de 10-15% et 23-33% respectivement. Si la Commune est propriétaire d'une route, c'est à elle de payer. Dans le projet de renaturation, le Canton admet que les routes nécessaires à la construction et l'entretien du projet seraient comprises dans les coûts du dit projet. Elles compteraient donc 2,5% à la Commune et rien au propriétaire.

Comme un procès-verbal est une retranscription de ce qui est dit lors d'un conseil, le Président suggère que toutes les précisions apportées soient inscrites dans le procès-verbal du Conseil du 3 mars 2021 et de passer au vote d'approbation du procès-verbal du Conseil du 13 décembre 2020.

Le procès-verbal du Conseil du 13 décembre 2020 est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

5° ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Pas de nouvelle assermentation.

6° COMMUNICATIONS

Le Président du Conseil communique les points suivants :

1. Félicite les membres élus de la prochaine municipalité.
2. Précise que l'assermentation des membres de la nouvelle municipalité se fera en présence du Préfet, dans cette salle du gymnase le 23 mars prochain à 19h30. Un agenda sera envoyé par la municipalité prochainement.

7° PRÉAVIS N°24 : BUDGET 2021 AVEC EMPRUNT DE 100'000 CHF

La Commission de Gestion rend son rapport sur la version 3 du budget 2021 qui prévoit un emprunt de 100'000 CHF et recommande à l'unanimité l'adoption du préavis n°24.

Le président donne la parole aux conseillers et les avis suivants sont rapportés :

- Monsieur François Roulier demande quels sont les 82% des sondés à avoir choisi la variante 3.

Monsieur Bernard Duthé lui répond qu'il y a deux en arrière les 2 variantes avaient été présentées. La première variante était un rafistolage avec une réfection partielle du Chemin des Bois, et qu'avec la péréquation environ 6'000 CHF sur les 25'000 CHF seraient retournés à la Commune.

Quant au 82%, la Municipalité a envoyé un mail de sondage à tous les citoyens qui ont une adresse email et 14 ont répondu pour la variante 3, 2 voix pour la variante 2 et 1 voix pour la variante 1.

Selon Monsieur François Roulier, ce sont les membres du Conseil Général qui auraient dû être impliqués et les citoyens qui veulent donner leur avis doivent venir aux séances du Conseil. Monsieur Stephano Cea renforce ce point.

Monsieur Julien Leuthold précise que le budget 2021 ayant été refusé à la séance du 16 décembre 2020, un sondage auprès de toute la population de Villars-Epeney a été réalisé afin de présenter à la commission de gestion, qui avait elle aussi été sondée, la variante qui aurait le plus de chance d'être acceptée.

- Monsieur François Roulier demande pourquoi la Municipalité propose soudainement une version du budget avec un investissement pour la réfection du Chemin des Bois qui fait participer les AFs. Il rappelle qu'une motion avait été déposée il y a deux ans pour qu'une étude soit faite sur le subventionnement par les AFs de tous les chemins agricoles de la Commune.

Selon Monsieur Bernard Duthé, seul le Chemin des Bois appartient à la Commune et peut être considéré comme agricole bien que desservant des villas. Les AFs subventionnent 28% des coûts de réhabilitation.

Monsieur François Roulier conteste, et indique que d'autres chemins agricoles appartiennent à la Commune, même s'ils desservent des parcelles agricoles privées.

- Madame Corinne Roulier repose la question et demande pourquoi la Municipalité, dans le cadre du budget 2021, n'a pas réalisé une étude pour une réfection complète de tous les chemins et routes de la Commune ?
- Monsieur Pierre Heinzer voudrait plus de précisions sur ce budget déficitaire afin de pouvoir prendre une décision. Quel est le bilan de la Commune, a-t-on des réserves, quelles sont les conditions de financement ?

Messieurs Bernard Duthé et Ferdinand Cornamusaz indiquent que la Commune a des réserves d'environ 200'000 CHF (argent dû) mais pas de liquidité à cause

d'arriérés d'impôts. En 2020 la Commune a touché moins de revenus, mais a pourtant payé plein pot le Canton. Le capital de la Commune est de 50'000 CHF. Le bilan sera présenté au prochain conseil lors de la validation des comptes 2020.

En résumé, la Commune a besoin de liquidité à cause de contribuables qui lui doivent des impôts et un prêt à la Poste est de 0.06% soit 60 CHF par an pour un emprunt de 100'000 CHF.

- Monsieur François Roulier demande une confirmation du plafond d'endettement.

Monsieur Ferdinand Cornamusaz lui répond qu'il est de 200'000 CHF.

Monsieur François Roulier lui rétorque que le plafond d'endettement est voté pour chaque législature et qu'il peut être de 250% des rentrées fiscales soit jusqu'à 1 million de francs pour Villars-Epeney. Une telle somme permettrait de réaliser plusieurs projets de réfection des routes du village y compris le Chemin des Sillons et le Chemin des Bois.

- Madame Péri Handschin prend la parole et précise que l'idée de la commission de gestion, par rapport à ce budget et son endettement, était de faire baisser la péréquation tout en contribuant à un investissement dans une infrastructure communale. Commençons par le Chemin des Bois et voir les besoins par la suite avant de trop s'endetter.
- Indique qu'en plus de la réfection totale du Chemin des Bois, le budget 2021 prévoit de refaire la grille d'évacuation des eaux situées en bas des maisons de Messieurs Miftari, Roulier et Sürmely, des bouts à refaire en face de Monsieur Roulier et des fissures dans la route amenant à la déchetterie. Ces travaux dépassant 40'000 CHF, la Commune n'aurait payé que 28% puisque le reste serait pris par la répartition intercommunale.
- Madame Corinne Roulier demande quelle serait la largeur du nouveau Chemin des Bois et si la Commune a considéré les droits de sources qui existent en bordure de ce chemin ?

La largeur de la route reste et seule l'eau superficielle sera canalisée. Il n'y a pas de projet de drainage. L'idée est de garder les conduites existantes.

Il reste de nombreuses interrogations d'ordre technique sur le projet de réfection de la route. Aussi, le président demande de recentrer le débat sur le budget 2021 avec emprunt de 100'000 CHF et de passer au vote.

- Huit (8) voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

Le président tranche et adopte le préavis N°24.

Vu le nombre de questions sur le projet de réfection du Chemin des Bois, le président demande à ce que la Municipalité s'engage à faire une séance participative avec toutes les parties prenantes à ce chemin (riverains, détenteurs de droit de source, ...)

8° PRÉAVIS N°25 : 2^{EME} PHASE DE LA RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNALE

La Commission de Gestion rend son rapport sur la 2^{eme} phase de la révision du plan général d'affectation communale (PGA).

Vu la complexité du dossier, le bureau Impact-Conseil a été retenu. La deuxième phase, qui sera réalisé en 2021 et 2022, est d'un coût de **CHF 18'506**. Il est estimé qu'environ 10'000 CHF sera dépensé en 2021 et le reste en 2022.

La Commission de Gestion recommande l'adoption du préavis n°25.

Le président donne la parole aux conseillers qui ont posé les questions suivantes :

- Monsieur François Roulier voudrait obtenir des informations sur le contenu des phases 1 et 2 de cette révision du PGA :

Monsieur Bernard Duthé explique :

Phase 1 : Le bureau Impact-Conseil a fait un état des lieux et dans ce cadre a relevé les plans de quartiers, eu une discussion avec le SDT pour cerner les orientations possibles et fait un état de la législation en vigueur afin d'être en conformité. Le rapport de la phase 1 sera envoyé au Canton pour approbation.

Phase 2 : Sur la base d'un état des lieux approuvé par le Canton, un plan d'affectation sera proposé. Selon les lois en vigueur, le Canton ne sera pas d'accord d'augmenter la zone constructible mais de densifier les zones existantes (ex : créer plus d'appartements dans un volume existant).

- Madame Mary-Claude Gondoux demande pourquoi la commission du CG pour la révision du PGA n'a pas encore été impliquée dans ce processus :

Monsieur Bernard Duthé répond que dès que le budget sera approuvé, la commission PGA sera invitée par le bureau Impact-Conseil pour une présentation. Cette commission élue au CG du 16 décembre 2020 sera renouvelée après le 30 juin 2021, et peut donc fonctionner en l'état.

- Monsieur Yannick Sürmely demande sur quels critères le bureau Impact-Conseil a été choisi :

Monsieur Bernard Duthé répond que le bureau choisi a les compétences techniques pour faire approuver le projet du nouveau PGA et que leur consultante, Madame Strehler fait même partie du Grand Conseil.

Une révision de PGA peut coûter beaucoup d'argent. Par exemple, la révision du PGA à Yvonand va coûter plusieurs centaines de milliers de francs. A Villars-Epeney, la Municipalité participe activement à l'élaboration de ce plan ce qui permet de réduire les coûts.

Le préavis n°25 est soumis au vote :

- Douze (12) voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions

Le président déclare le préavis n°25 adopté par le Conseil Général.

Le président demande également à la Municipalité d'envoyer les éléments du projet en sa possession à la commission PGA et d'organiser cette rencontre avec le bureau Impact-Conseil dans les semaines qui suivent.

9° PRÉAVIS N°26 : RÉNOVATION DU CHEMIN DES BOIS

La Commission de Gestion rend son rapport sur le projet de rénovation du Chemin des Bois. Elle recommande la version pour la réfection totale du chemin soit pour un montant de 90'900 CHF car celle-ci permet de réduire la péréquation (déduction des AF prise en compte). Elle recommande à l'unanimité l'adoption du préavis n°26.

Le président demande s'il y a d'autres questions. L'assemblée n'en a pas et propose de passer au vote.

Le préavis n°26 est soumis au vote :

- Sept (7) voix pour, 10 voix contre et 1 abstention

Le président déclare le préavis n°26 refusé par le Conseil Général.

10° MOTION Monsieur FRANCOIS ROULIER

Le président déclare la motion recevable et demande à Monsieur François Roulier de la lire.

En résumé, le but de cette motion est de mandater un réviseur agréé pour les comptes 2020 et 2021 afin de donner décharge à l'ancienne Municipalité, au boursier communal et à la commission de gestion, et aussi pour que les nouveaux élus puissent commencer leur législature en toute sérénité.

Monsieur Attila Kruszely souligne que c'est une bonne idée pour la future Municipalité, mais s'interroge sur le droit de la commission de gestion à choisir l'expert réviseur.

Pour Monsieur Bernard Duthé, et selon le règlement du CG, une motion est une demande à la Municipalité pour faire une étude.

Monsieur François Roulier modifie sa motion en interpellation.

Le président lit la définition de l'interpellation comme suit : « **L'interpellation** : est une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la Municipalité. L'auteur de l'interpellation ou tout membre du conseil peut proposer à l'assemblée l'adoption d'une **résolution** à la fin de la discussion qui suit la réponse de la municipalité à l'interpellation. La résolution consiste en une déclaration à l'attention de la municipalité et n'a pas d'effet contraignant pour celle-ci. »

S'en suit un long débat concernant le choix entre l'intitulé de la demande de Monsieur François Roulier. Le président demande alors une période de réflexion afin de faire le bon choix.

A son retour, le président confirme que cette demande tombe dans le cadre d'une interpellation et demande à la Municipalité et au boursier communal si la Commune est secondée par un réviseur indépendant pour les comptes ?

La réponse est négative.

Sur cette base et comme les motifs de l'interpellation sont explicites et acceptés par la majorité des conseillers, une résolution est soumise au vote du conseil pour que la municipalité présente trois offres de réviseurs agréés pour les comptes 2020. Pour les comptes 2021 la nouvelle Municipalité fera le choix.

L'interpellation est soumise au vote

- Seize (16) voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstention

L'interpellation est donc approuvée par le Conseil.

Le délai pour la nomination du réviseur sera à fin avril 2021.

11° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Julien Leuthold informe :

Travaux à la STEP

Le service cantonal est satisfait des travaux de nettoyage de la STEP et les rejets devraient être dans les normes.

Sur la base des frais d'exploitation de la STEP d'Yvonand, il faut compter environ 3'000 CHF par an de frais.

Une amélioration de notre STEP serait l'installation d'un dégrilleur pour un coût d'environ 40'000 CHF.

La STEP actuelle tient le coup et elle est dimensionnée pour 125 habitants.

La STEP d'Yvonand va être modernisée et le Canton demande si les Communes du bassin versant pourraient s'y connecter dans le futur.

Pour information Monsieur Bernard Duthé indique qu'un raccordement à la conduite de la Mauguettaz coûterait 650'000 CHF.

12° PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Monsieur Attila Kruzselly a une préoccupation car le préavis n°24 sur le budget 2021 a été adopté mais pas celui n°26 sur la réfection du Chemin des Bois. Quelle est donc la suite ?

Le président indique qu'il fallait bien accepter un budget à ce stade et que le projet de réfection du Chemin des Bois pourra être revu par la nouvelle Municipalité.

Monsieur Attila Kruzseky indique qu'il reposera sa question à la nouvelle Municipalité.

S'en suit une longue discussion avec Monsieur Bernard Duthé qui refuse de discuter avec le Canton des acomptes puisque le préavis n°26 a été refusé et que la répartition intercommunale et sa diminution sont liées au projet de réfection de la route.

Le président rappelle que le budget a été accepté mais que c'est le projet de réfection de la route, notamment pour des questions techniques qui a été refusé.

Monsieur Bernard Duthé propose que ce soit la nouvelle Municipalité qui aille discuter avec le Canton pour les troisièmes et quatrièmes acomptes.

Monsieur François Roulier indique que le 23 mars, la nouvelle Municipalité sera assermentée et que les informations devront lui être transmises.

Monsieur Julien Leuthold indique que même sans les travaux de réfection du Chemin des Bois, le déficit sera de 50'000 CHF. L'emprunt sera donc aussi utilisé pour les affaires courantes.

Selon Monsieur Ferdinand Cornamusaz, la poste pourrait prêter jusqu'à 600'000 CHF.

Monsieur Stefano Cea et Madame Péri Handschin demandent ce qui empêche de faire rentrer l'argent des gens qui ne payent pas leurs impôts.

Monsieur Bernard Duthé répond que la plus grande partie de l'argent dû ne peut être récupéré plus rapidement car ces gens ont fait un accord avec le Canton et établit un plan de paiement. En plus la facture sociale du Canton a augmenté.

Monsieur François Roulier indique qu'une pétition est en circulation pour que le Canton prenne entièrement à sa charge la facture sociale.

Monsieur Jean Daniel Roulier aimerait savoir quelle est le montant de ces arriérés ?

Monsieur Ferdinand Cornamusaz lui répond que ce montant est maintenant de 140'000 CHF et qu'il a augmenté en 2020.

Monsieur le Président Hichem Tabka clôt la séance à 22h30

Le Président

La secrétaire

